

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

10.2 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE – AMELIORATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Suite au premier phasage de travaux concernant les locaux de la brigade, la sécurité du périmètre d'enceinte ainsi que le raccordement à la chaufferie communale bois, la Commune souhaite améliorer aussi le cadre de vie des gendarmes en faisant une rénovation énergétique des logements.

Dans ce cadre-là, un projet a été réalisé par le cabinet l'Esquisse en charge de la phase n°1 et avec le concours de Lozère Energie et du SDEE afin de proposer une large amélioration pour la baisse de la consommation en énergie de chaque logement.

Le coût estimatif du projet s'élève à 269 949.97 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation de ce projet ;
- SOLLICITE subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Lozère au titre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » pour un montant de 134 974.99 € correspondant à 50 % du coût du projet ;
- ETABLIT le plan de financement comme suit :

▪ Subvention DETR	134 974.99 € (50%)
▪ Subvention Conseil Départemental Lozère	80 984.99 € (30 %)
▪ Participation Commune de Saint-Alban	53 989.99 € (20 %)
- AUTORISE Monsieur le Maire à satisfaire à toutes démarches utiles relatives à ce dossier.

Le Maire,
Samuel SOULIER

